

COMMUNIQUÉ

Troisième symposium international sur les services de développement de carrière et les politiques publiques

Modeler l'avenir : faire le lien entre le développement de carrière et le développement de la main-d'œuvre

Du 21 au 24 avril 2006

Des représentants de 22 pays et de six organisations internationales se sont rassemblés à Sydney pour discuter du lien entre le développement de carrière et le développement de la main-d'œuvre. La participation de délégations d'un si grand nombre de pays illustre bien la croissance de la reconnaissance mondiale de la valeur du développement de carrière pour les citoyens.

Le présent communiqué résume les conclusions du symposium en énumérant neuf principes clés pour faire le lien entre le développement de carrière et le développement de la main-d'œuvre et en présentant un plan d'action pour mettre en œuvre ces principes.

Principes clés

Le symposium a réaffirmé la définition internationale du développement de carrière: services ayant pour objectif d'assister des personnes dans leurs choix de formation scolaire, professionnelle et continue ainsi que dans la gestion de leur carrière, et ce, quels que soient leur âge et la période de leur vie. Les délégués se sont entendus sur les énoncés suivants :

1. Le développement de carrière contribue considérablement au développement du capital humain, car il favorise la croissance économique et la cohésion sociale. À cet égard, le rôle du développement de carrière doit être plus largement reconnu.
2. Plus particulièrement, les services de développement de carrière peuvent aider de façon importante les gouvernements à :
 - augmenter la disponibilité de la main-d'œuvre;
 - contrer les pénuries de main-d'œuvre qualifiée;
 - hausser le niveau du capital humain;
 - améliorer la qualité du capital humain.
3. Le développement de carrière est essentiel au développement de la main-d'œuvre à trois égards :
 - *Préparation de la main-d'œuvre* – encourager le développement de carrière des jeunes avant leur arrivée sur le marché du travail.
 - *Adaptabilité et soutien de la main-d'œuvre* – encourager le développement de carrière des travailleurs.
 - *Réintégration de la main-d'œuvre* – encourager le développement de carrière des adultes pendant les périodes de travail ou de chômage ou lorsqu'ils passent d'une entreprise à une autre.
4. Si le développement de carrière doit soutenir le développement de la main-d'œuvre de ces façons, on doit offrir à tous les citoyens des services de développement de carrière de grande qualité tout au long de leur vie active, de l'école primaire à la retraite.
5. Pour assurer des services de développement de carrière efficaces, les gouvernements doivent établir des mécanismes valables permettant la collaboration entre les ministères et les organismes gouvernementaux, et travailler de concert avec les employeurs, les professionnels du développement de carrière et un large éventail de partenaires communautaires.

6. Dans de nombreux pays industrialisés, les services de soutien adéquats en matière de développement de carrière à l'intention des travailleurs sont insuffisants. Les politiques gouvernementales ont un rôle important à jouer dans les activités suivantes :
 - encourager et aider les employeurs à offrir à leurs employés des services de développement de carrière;
 - assurer un accès aux services de développement de carrière à la collectivité élargie.
7. On doit porter une attention particulière au rôle des services de développement de carrière au regard des objectifs des politiques gouvernementales touchant les enjeux démographiques comme la migration et le vieillissement de la population active.
8. Le développement de carrière doit être en rapport étroit avec les méthodes améliorées de reconnaissance des compétences découlant de l'apprentissage informel et extrascolaire autant que formel.
9. La conception des programmes de développement de carrière et la formation des professionnels de ce secteur doivent être fondées sur une grande compréhension de la diversité économique et culturelle au sein même des pays et des collectivités.

Plan d'action

Les représentants de chaque pays ont accepté un plan d'action national visant à mettre en œuvre ces principes et ont fait part de ces plans aux autres participants. On a affirmé qu'il était important de donner aux pays l'occasion d'apprendre continuellement les uns des autres. On a particulièrement mis l'accent sur les avantages mutuels de l'amélioration des communications entre les pays dont la croissance économique est différente.

Plus précisément, les participants au symposium se sont entendus sur les énoncés suivants :

1. Encourager l'établissement ou l'amélioration de centres nationaux et d'autres mécanismes appropriés pour assurer le leadership en matière de développement de carrière dans le cadre de l'élaboration de politiques gouvernementales.
2. Soutenir le rôle de l'International Centre for Career Development and Public Policy (ICCDPP) qui fournit un réseau international de communication pour ces centres nationaux et qui, de façon plus générale, resserre les liens entre le développement de carrière et les politiques publiques.
3. Inciter fortement le ICCDPP à porter une attention particulière aux points suivants :
 - trouver des façons d'élaborer une base de données plus solide sur les services de développement de carrière, dont des données sur leur impact;
 - faire connaître l'expérience internationale sur l'efficacité et la pertinence relatives des différentes structures de leadership stratégique au sein des pays;
 - encourager l'évaluation comparative à l'échelle des pays des programmes de formation des professionnels du développement de carrière;
 - étudier les répercussions de la diversité culturelle sur le développement de carrière et les politiques publiques;
 - aider à former des chefs nationaux qui feront le lien entre le développement de carrière et les politiques publiques.
4. Évaluer les progrès réalisés à l'égard de ce plan d'action au prochain symposium international sur les services de développement de carrière et les politiques publiques qui sera tenu en Écosse en octobre 2007.

Addenda

Après la rédaction du communiqué, un fait nouveau s'est présenté que les délégués du symposium aimeraient souligner et appuyer.

Les participants des pays en voie de développement se sont rassemblés et on créé un réseau visant particulièrement les questions liées à leur situation respective.

La présente annexe reflète ce fait nouveau en ajoutant un principe clé (10) et un élément du plan d'action (5).

Principe clé (10)

Il est important de reconnaître que le développement de carrière dans les pays en voie de développement pourrait ne pas prendre le même visage que dans les pays industrialisés. Il est important que les politiques publiques encouragent et soutiennent la recherche systématique. Celle-ci permettrait de mieux comprendre les principales orientations du travail, les moyens de subsistance et les carrières et, par conséquent, d'élaborer des méthodes fiables et efficaces de prestation de services de développement de carrière, pertinentes dans les pays en voie de développement.

Plan d'action (5)

Soutenir la création d'un réseau de services de développement de carrière pour les pays en voie de développement, qui serait lié à l'International Centre for Career Development and Public Policy. Les membres de ce réseau uniraient leurs forces afin de comprendre davantage les besoins en développement de carrière des pays en voie de développement.